

**Proposition de Ségolène Royal pour la Convention Egalité :**  
**Faire de l'emploi des jeunes une grande cause nationale**  
**par un pacte national de confiance pour l'emploi des jeunes**

**La situation des jeunes en France :**

La population des 15-24 ans compte 8 130 000 personnes qui se répartissent de la manière suivante :

Scolarisés	4 315 000
Actifs en emploi	2 687 000
Chômeurs	778 000
Autres situations d'inactivité	350 000

Le taux de chômage des jeunes en âge de travailler s'élève à 23,7% en France. Selon Eurostat, la moyenne de l'Union Européenne est de 19,7%, celle de l'Allemagne de 10,4%. La France se distingue donc par ses très mauvais résultats en la matière.

**Pour un « Pacte national de confiance pour l'emploi des jeunes »**

Cette situation dure depuis de nombreuses années et s'aggrave sous l'effet de la crise économique. La réforme des retraites que vient d'adopter le Parlement comporte un risque fort de dégradation de la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi. Ce n'est plus acceptable et le Gouvernement actuel n'en prend pas la mesure.

Ce n'est pas une fatalité à la condition que l'emploi des jeunes deviennent une grande cause nationale.

Chaque jeune de notre pays doit avoir une bonne raison de se lever le matin et donc ne pas être dans le désœuvrement : il doit être soit en emploi, soit en formation initiale, soit en formation par en alternance ou en apprentissage, soit en position de créateur de son entreprise, soit enfin en service civique.

Pour y parvenir, une mobilisation nationale de tous les acteurs est nécessaire sous l'égide de l'Etat : associations de jeunesse, organismes de formation, entreprises, commerçants et artisans, élus, missions locales pour l'emploi des jeunes, etc.

Ce Pacte national de confiance pour l'emploi des jeunes reposera sur 4 piliers :

- 1) Instauration d'une obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés bénéficiant d'aides publiques ou bénéficiaires de marchés publics de recruter des jeunes de moins de 25 ans.

- 2) mise en place d'un plan national de développement des formations en alternance et en apprentissage avec obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés d'accueillir des jeunes inscrits dans de telles formations. Les entreprises de plus de 250 salariés ont aujourd'hui une obligation de réserver au moins 3% de ses effectifs à des salariés en alternance. Les entreprises de plus de 250 salariés ne représentant que 12% des emplois salariés du secteur concurrentiel, il est proposé d'abaisser le seuil de cette obligation, en la modulant, aux entreprises de 50 salariés et plus.
- 3) Mise en oeuvre d'un plan national de créations d'entreprises grâce à la mobilisation de bourses tremplin pour l'emploi désiré d'entreprendre pouvant atteindre 10 000 euros par jeune créateur. L'objectif doit être de susciter ainsi 500 000 créations de petites entreprises. La seule Région Poitou-Charentes a réussi en 6 ans à créer grâce à ce dispositif 8000 entreprises pour 12000 emplois dont 40% de jeunes
- 4) pour tous les jeunes n'étant ni en emploi, ni en formation, ni en création d'entreprises, instauration d'une obligation d'effectuer un service civique au profit de la collectivité en échange d'un revenu d'activité

La nouvelle majorité issue des élections de 2012 fera de cette question de l'emploi des jeunes son premier chantier et réunira à cette effet avant l'été 2012 une conférence sociale nationale.